

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SYNALTIS sur la commune principale de l'AIOT 135 rue de la Basinière 90120 Morvillars.

La référence de votre dossier est A-3-9HGDZWMVO et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/03/2023 à 14h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **0005904868**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **43325083400010**

Organisme : **DEKRA INDUSTRIAL**

Nom : **SCHLOTTER**

Prénom : **Julien**

Fonction : **Consultant sénior ICPE**

Personne morale

N° SIRET **77871315600355**

Raison sociale **ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT**

Forme juridique **Association déclarée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

6 RUE DU RHONE

BELFORT

90000 BELFORT

Signataire

Nom : **DE GARDELLE**

Prénom : **Marc**

Qualité : **Dirigeant de l'établissement SYNALTIS**

Référent

Nom : **DE GARDELLE**

Prénom : **Marc**

Fonction : **Dirigeant de l'établissement SYNALTIS**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SYNALTIS**

Description des activités :

La présente modification porte sur la concentration des activités classées ICPE au sein d'une zone de 1260 m² de l'extension batimentaire. Un mur coupe-feu isolera cette zone du reste du site. Cela permet de concentrer les enjeux et les risques et ainsi de respecter l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables au titre des ICPE. La société SYNALTIS créée en 1985 réalise principalement des prestations de sous-traitance industrielle (tri qualité, retouche de pièces, maintenance...) pour des clients du secteur de l'automobile et de l'énergie. Cette activité ne fait actuellement l'objet d'aucun classement ICPE. La société va procéder à la construction d'une extension d'environ 1 900 m² pour permettre une nouvelle activité de tri et de revalorisation de déchets de plastiques, à savoir : - La transformation, après une opération de tri et si nécessaire de démantèlement pour enlever les éléments métalliques, des déchets de plastique pour permettre la production de paillettes (principalement du polypropylène et polyéthylène). La transformation se fera par déchiquetage / broyage. Entre la déchiqueteuse et le broyeur, il sera positionné un overband. Le flux entrant se composera en grande partie de pièces plastiques du secteur automobile (pare-chocs, coffre de toit ...) et de la collecte sélective en déchetterie (jouets plastiques ...). Les paillettes produites seront conditionnées en big-bag et envoyées vers des sites d'injection de plastique pour être substituées à la matière première, soit directement soit après une étape complémentaire de régénération. L'exploitant projette le broyage d'au maximum 9,9 t/j de déchet de plastique. Le stockage correspondra au maximum à 1 semaine de production pour la matière entrante, soit 50 t, ce qui correspond à 650 m³ et 3 semaines de production pour le produit fini, soit 150 t. Le refus de tri lié à cette activité pourra représenter de l'ordre de 200 m³.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **135 rue de la Basinière 90120 Morvillars**

X : 995563

Y : 6724706

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

La présente modification porte uniquement sur la concentration des activités classées ICPE au sein d'une zone de 1260 m² de l'extension batimentaire. Un mur coupe-feu isolera cette zone du reste du site. Cela permet de concentrer les enjeux et les risques et ainsi de respecter l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables au titre des ICPE. L'activité restera identique à celle déclarée en novembre 2022.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat signé.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan cadastre Synaltis - Rayon 100 m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

SYNALTIS-Plan masse ICPE - 2023.pdf